



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**FAIRE SES TRAVAUX,  
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU!**



## 8 RÉFLEXES À ADOPTER

**1**

**Vous voulez faire des économies d'énergie ?**

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.

**2**

**Les services publics ne démarchent jamais!**

Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même

**3**

**Le démarchage téléphonique est interdit** dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.

**4**

**Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet.** Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. L'outil Simul'Aides, disponible sur la plateforme France Rénov', vous aide à estimer les aides auxquelles vous avez droit.

**5**

**Prenez le temps de comparer :** demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

**6**

**Prenez garde aux offres trop alléchantes !** Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles.

Ne signez pas avant d'avoir interrogé France Rénov'

**7**

**Ne signez pas d'attestation de fin de travaux** avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.

**8**

**Un litige ? Vous pouvez le signaler** sur [Signal.Conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr) ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.

**DG CCRF**

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'  
au 0 808 800 700 (appel gratuit) ou sur [www.france-renov.gouv.fr](https://www.france-renov.gouv.fr)